

DÉCLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente,

Ce premier CDAS de l'année 2023 se tient en présence d'une nouvelle répartition des sièges suite aux résultats des élections professionnelles de décembre 2022.

Cette instance se tient dans un climat social particulièrement tendu :

- la réforme des retraites combattue par **FO**
- l'inflation et son impact sur les agents
- la démotivation, le mal-être grandissant parmi nos collègues de tous grades.

L'Action Sociale ministérielle a donc un rôle primordial à jouer pour soutenir les agents actifs ou retraités par l'amélioration des prestations actuelles ou par la création de nouvelles.

Dans cette perspective, le dernier CNAS tenu le 31 mai 2023, a permis des avancées :

- élargissement de la prestation « **Aide Logement aux Enfants Étudiants (ALEE)** » mise en place au 1^{er} juillet 2021 par un barème assoupli en 2023.
- « **Chèque Famille Finances (CESU)** » étendu jusqu'au 14 ans révolus de l'enfant et jusqu'au 17 ans révolus pour les enfants de famille monoparentale ou porteur de handicap soumis à un barème de ressources revalorisé de 5 %.
- création d'un « **Chèque Sport Finances** » de 50€ ou 80€ pour les enfants de 12 à 17 ans révolus soumis au quotient familial qui devrait être effectif en septembre 2023 sous réserve des délais de mise en place du nouveau marché.

Le Secrétariat Général (SG) communiquera vers les agents d'ici le début d'été.

Concernant le dialogue social, la Secrétaire Générale a indiqué lors de ce dernier CNAS vouloir un dialogue social de qualité.

Notre Fédération **FO-Finances** se félicite de cette perspective.

Dans ce contexte, **FO-Finances Marne** s'associe pleinement à cet engagement et espère la même volonté au sein de notre CDAS.

Dans cette continuité, **FO-Finances Marne** revendique :

- la convocation des séances plénières et Groupes de Travail (GT) à 9h30 pour ne pas amputer les débats en fin de séance
- un agenda social prévisionnel en concertation avec les organisations syndicales (séances plénières et GT) afin de faciliter l'absence des membres du CDAS au sein de leur service mais également d'aider les directions et chefs de service à établir leur planning.

Par ailleurs, le Règlement Intérieur (RI) du CNAS a recueilli un vote unanime « contre » entraînant provisoirement le maintien du RI précédent pour le CNAS et par conséquent pour le CDAS.

Concernant les Crédits d'Actions Locales (CAL), **FO-Finances** regrette la mise en réserve de 6 % complétée d'une mise en réserve de gestion de 3 % par le SG dans un contexte difficile pour les agents.

La Marne obtient ainsi un budget de 38278€.

FO-Finances Marne vous interroge sur l'impact de la mise en place de marchés régionaux, pour des questions juridiques, qui pourraient s'avérer moins avantageux financièrement pour nos CAL (*exemple :*

coûts supplémentaires pour une sortie avec le prestataire « autocariste » retenu dans le marché).

Autre sujet, la note d'orientations de l'Action Sociale ministérielle 2023 réaffirme une politique de soutien et d'accompagnement des agents, et porte un focus particulier sur la restauration collective.

FO-Finances Marne vous demande :

- un état des lieux de la restauration dans notre département (fréquentation, impact du télétravail, situation post-COVID...)
- un point d'explication, à tous les membres du CDAS, sur l'harmonisation tarifaire des tarifs de restauration.

Cette note prévoit également une session de formation des membres du CDAS.

FO-Finances Marne demande qu'elle soit effectuée en 2023 et en présentiel.

Concernant la réforme de l'Action Sociale, les délégués et Responsables Régionaux ont été destinataires d'un document sur l'organisation régionale de l'Action Sociale et son organigramme.

FO-Finances Marne demande la transmission de ce document aux membres du CDAS avec un focus sur notre département :

- rôle et compétence de notre délégué
- répartition des bénéficiaires (actifs, enfants et retraités)
- nombre de « berceaux » réservés en crèche et liste des lieux
- liste des lieux des restaurants (REFI, RIA, conventionnés)
- liste des lieux des espaces-repas

- liste des services bénéficiant de titre-restaurant

- les points de départ concernant les colonies et le nombre d'enfants « colons »

FO-Finances Marne relaie également la proposition de **FO-Finances** du dernier CNAS, approuvée par le SG, d'inviter le Responsable Régional, nouveau « pilote » installé depuis le 1^{er} octobre 2022, lors d'un prochain CDAS en 2023.

Toujours sur ce sujet, le SG a organisé un séminaire les 1^{er} et 2 juin pour les délégués et Responsables Régionaux.

FO-Finances Marne vous demande un retour d'informations.

Enfin, dans le cadre de la future mise en place, au 1^{er} janvier 2025 (date prévisionnelle), de la Protection Sociale Complémentaire, **FO-Finances** vous alerte sur la difficulté de contacter les retraités.

La délégation n'ayant plus accès au fichier du Service des Retraités de l'État (SRE) de Nantes, serait-il envisageable de mettre en place une « fiche d'information » pour les futurs retraités via le soutien des services RH des Directions ?

En conclusion, **FO-Finances Marne** réaffirme entre autre :

- le maintien d'un réseau départemental avec un délégué dédié
- que le Responsable Régional ne substitue pas aux prérogatives et responsabilités du délégué de proximité
- une restauration collective de proximité et de qualité avec un tarif social
- la revalorisation du titre restaurant à 10€